

De la Silver économie : Qui coûte ? Qui rapporte ?

Juin 2018

Pr Roger GIL

Directeur de l'Espace de Réflexion Éthique Régional

La France raffole des anglicismes. Il faut dire que le français se prête mal aux tournures elliptiques qui bousculent la syntaxe. Silver économie sonne mieux qu'économie d'argent, le mot argent renvoyant aux têtes chenues, aux chevelures argentées des personnes âgées : au-delà du groupe nominal la Silver économie est donc un Marché nourri par des industries dont les produits sont orientés vers la satisfaction des besoins des personnes âgées. Mais ce Marché n'est pas qu'un marché industriel, c'est aussi un marché produisant des services, de l'assistance, de l'aide à la personne. La Silver économie regroupe ainsi tout ce qui peut amender les incapacités et les dépendances coextensives au vieillissement en visant à maintenir la vie sociale des personnes âgées, soit selon les cas, à leur domicile qu'il faut aménager, soit en résidences spécifiques soit en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement du 26 décembre 2015 embrasse une définition particulièrement extensive du vieillissement qu'elle fait débiter à 60 ans ; elle se veut une loi palliant mais aussi prévenant la perte d'autonomie : ce faisant elle entraîne la Silver économie dans l'ensemble plus vaste du Marché des seniors incluant tous les retraités, dont beaucoup sont actifs puisque tout ce qui contribue à leur maintien d'activité peut être considéré comme une prévention de la perte d'autonomie¹. Il faut dire que la Silver économie est devenue une affaire d'Etat : l'annexe de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement fait une large part à la Silver économie² et emploie plus de 20 fois le terme de Silver économie. On peut ainsi lire : « *L'économie de notre pays elle-même doit être davantage tournée qu'aujourd'hui vers les besoins des âgés : création et adaptation des emplois au service des âgés, développement d'une nouvelle filière industrielle, avec la « Silver économie», renforcement de l'effort de recherche et d'innovation ; autant d'opportunités d'emplois et de croissance pour la société française* ». Ou encore « *Afin d'inciter le secteur industriel français à innover dans ce champ, un réseau d'acteurs des transports à destination des âgés se structure autour de la « Silver mobilité », rassemblant grands industriels, entreprises innovantes et représentants des transports publics, pour travailler sur l'offre de l'avenir. Cette offre permettra aux transporteurs publics de développer des transports en commun qui répondent aux problématiques des âgés : stress, accès à l'information délicat, crainte... Tout cela doit faciliter l'usage des transports publics* ». Ou encore « *Le champ de la « Silver économie » est très vaste : il s'étend des technologies les plus avancées de la domotique et de la robotique jusqu'à l'habitat, la mobilité, le tourisme pour seniors..., en passant par les aides techniques les plus simples et toute la gamme des services de téléassistance ou bouquets de services. Son périmètre étant en expansion continue, puisqu'elle a vocation à irriguer tous les marchés, l'objectif est de structurer une industrie du vieillissement en capacité de répondre à un marché mondial de près d'un milliard d'âgés. L'enjeu est de créer un écosystème national et régional, porteur*

¹ Certes ces seniors actifs consomment habituellement des produits identiques aux générations plus jeunes (meubles, voitures, loisirs etc...). La fixation d'un âge social au vieillissement (60 ans) est peu réaliste, lie implicitement handicap et vieillissement, et complique la vie quotidienne de personnes victimes d'une maladie ou d'un accident avant 60 ans et qui doivent solliciter des dérogations pour être admises en EHPAD. Tout ceci appellerait à une conception moins segmentée de la vie et qui serait centrée d'abord non sur l'âge administratif mais sur les besoins.

² Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ; Journal Officiel de la République française ; 29 décembre 2015.

de croissance, d'emplois et d'investissements étrangers dans nos « clusters », ou grappes d'entreprises, au sein des «Silver régions ». Et la même loi d'évoquer aussi le Silver tourisme³...

D'ores et déjà la Silver Economie est devenue une filière industrielle lancée en France en 2013 qui représente 92 milliards d'euros. Et il est prévu qu'en Europe de l'Ouest, les 60 ans et plus devraient générer plus de 60% de la hausse de la consommation d'ici à 2030⁴.

Il reste maintenant à réfléchir aux enjeux éthiques de la croissance de ce marché dont les consommateurs sont des personnes âgées. Il faut certes analyser leurs besoins mais aussi prendre en compte leurs choix, trop vite disqualifiés en excipant du respect de l'autonomie et tout aussitôt de leur incompetence⁵. Comment concilier leurs besoins et leurs désirs ? Comment les faire acteurs de leurs choix, ces personnes âgées absentes des manifestations où les industriels de la Silver économie exposent leurs produits ? Mais il s'agit aussi de prendre conscience que le vieillissement est un facteur d'enrichissement économique de la société. Les retraités aujourd'hui et bien entendu les retraités dépendants injectent leurs revenus dans la vie économique (construction de logements et d'ehpad, domotique, numérique, et déjà robotique), créent des emplois non seulement dans les industries mais dans les services à la personne. Le vieillissement en général et la maladie d'Alzheimer sont souvent évalués en coûts pour la société alors qu'ils ne coûtent pas mais qu'ils rapportent à la société⁶. La solidarité n'est pas unidirectionnelle mais tourne en cercle des actifs vers les retraités et des retraités vers les actifs. Appauvrir les personnes âgées, c'est appauvrir la société tout entière. Une société inclusive réconcilie ainsi la préoccupation déontologique de la dignité de tout être humain et la préoccupation utilitariste comme visée du bonheur du plus grand nombre....

³ d'Europe pour des périodes courtes sur le sol français, notamment dans les stations balnéaires, vertes ou thermales (Annexe à la loi ; *ibid.*).

⁴ Etude publiée en avril 2016 par la Société Mc Kinsey citée par Frédéric Serrière, Guide 2018 Silver Economie ; <http://www.silvereconomieleguide.com>.

⁵ R. Gil, « Libre arbitre et vieillissement », *NPG Neurologie - Psychiatrie - Gériatrie* 8, n° 47 (1 octobre 2008): 42- 44, <https://doi.org/10.1016/j.npg.2008.04.011>.

⁶ Roger Gil : " Alzheimer coûte mais rapporte aussi à la société ", propos recueillis par Claire Neilz, La Nouvelle République.fr ; Publié le 21/09/2011 | Mis à jour le 02/06/2017.